

COMMUNIQUE DE PRESSE

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Près de 20 000 sites autorisés pour la 4G au 1^{er} mars 2015

Maisons-Alfort, le 4 mars 2015 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G/3G et 4G.

1. Au niveau national

Au 1^{er} mars 2015, 19 898 sites sont autorisés, dont 16 303 en service, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Les autorisations de sites 4G accordées au cours du mois de février ont été sensiblement plus nombreuses que les mois précédents. **Le total des sites 4G autorisés a augmenté de 5,4 % par rapport à janvier.**

En France, trois bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- La bande 800 MHz
- La bande 1 800 MHz
- La bande 2,6 GHz

10 286 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 2,9 % sur un mois).

6 956 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 0,7 % sur un mois).

13 712 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 11,1 % sur un mois).

Dans la bande 2,6 GHz, l'opérateur Free Mobile a obtenu 1 544 nouvelles autorisations, soit une augmentation de 36,1 % par rapport à ses sites autorisés au 1^{er} février. Il détient désormais le plus grand nombre d'autorisations dans cette bande. Orange dispose en revanche du plus grand nombre de mises en service dans cette bande.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (7 171 sites)
2. Bouygues Telecom (6 541 sites)
3. Numericable-SFR (3 031 sites)
4. Free Mobile (2 784 sites)

Outre-Mer, OPT NC continue de déployer son réseau 4G en Nouvelle-Calédonie, notamment par l'autorisation de 31 nouveaux sites en bande 800 MHz.

En 3G, le nombre total d'autorisations de sites s'établit à 40 136, dont 1 786 concernent l'Outre-Mer.

En 2G, 40 596 sites sont autorisés sur l'ensemble du territoire, dont 2 433 Outre-Mer.

2. Au niveau départemental

L'Agence publie également les chiffres de l'Observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires. Ces chiffres sont disponibles sous forme cartographique sur www.cartoradio.fr (onglet « Observatoire »).

Pour plus d'informations sur la localisation des sites autorisés par l'ANFR et leur opérateur mobile : www.cartoradio.fr

Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.



Suivez l'ANFR sur twitter : @anfr

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés (19 898).